

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 9 juin 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 30

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Guillaume RUET	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Philippe BELLEVILLE	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Contrat de Ville 2023 - Convention entre Dijon Métropole et le Centre Régional d'Information Jeunesse de Bourgogne Franche-Comté relative à l'accompagnement des élèves de 3ème dans les quartiers politique de la ville

Le Contrat de Ville a été signé le 6 juillet 2015 par l'État, Dijon métropole, le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, le Rectorat, les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant, les bailleurs sociaux, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Agence Régionale de Santé, Pôle Emploi et la Caisse des Dépôts et Consignations. Il a été prorogé par l'État jusqu'au 31 décembre 2023.

Dans ce cadre, le pilier relatif à la cohésion sociale a pour orientation stratégique de concourir à la réussite éducative des jeunes notamment en soutenant tout projet qui vise à faciliter l'accès aux stages dont ceux des élèves de 3ème.

Depuis 2008, Dijon métropole, avec les communes de la Politique de la Ville et les collèges de ces territoires, porte un projet d'accompagnement des jeunes de 3ème qui vise à leur faciliter l'accès aux stages. Dans le cadre de l'appel à projet 2023 du Contrat de Ville, le Centre Régional Information Jeunesse de Bourgogne Franche-Comté (CRIJ BFC) a été retenu pour animer ce projet pour l'année scolaire 2023-2024.

En effet, les élèves de 3ème doivent réaliser un stage de 3 à 5 jours pour découvrir et observer le monde du travail. Cette expérience doit être réussie pour garantir des bénéficiaires dans le parcours d'insertion du jeune.

Afin d'éviter les situations d'échec et de favoriser les premiers contacts entre les jeunes et le milieu professionnel, le CRIJ BFC propose de coordonner l'accompagnement des élèves de 3ème des collèges ci-après :

- ~ Le Chapitre à Chenôve,
- ~ Champollion dans le quartier des Grésilles (Dijon),
- ~ Jean-Philippe Rameau et Bachelard dans le quartier de la Fontaine D'Ouche (Dijon),
- ~ Carnot à Dijon,
- ~ Roland Dorgelès à Longvic,
- ~ Boris Vian à Talant,

dans la recherche de leur séquence de découverte et d'observation du monde professionnel en partenariat avec les collèges concernés, les Maisons de Quartier, les services de la métropole (Politique de la Ville et Contractuelles), les communes, le CIO de Dijon, la Mission Locale et la Préfecture.

Les objectifs seront les suivants :

1 - Démarcher et collecter des offres de stages auprès des entreprises, administrations, associations et collectivités pour accueillir un ou plusieurs élèves de 3ème des collèges partenaires au cours de l'année scolaire ;

2 – Organiser une ou plusieurs "demi-journées d'information et de recherche" par collège pour accompagner les élèves dans leurs démarches ;

3 - Placer des élèves en entreprise, organiser le contact pour la signature des conventions de stages ;

4 – Accompagner les élèves qui n'auraient pas trouvé de lieu de stage ou ne correspondant pas à leurs souhaits.

Dijon métropole propose d'apporter un soutien financier à hauteur de 15 000 € au CRIJ BFC, compte-tenu du cadre intercommunal de son projet, qui se déroulera sur l'année scolaire 2023-2024, en faveur des jeunes des quartiers de la Politique de la Ville.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention joint à la présente délibération, à conclure entre Dijon métropole et le CRIJ BFC, au titre de l'année 2023 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'approuver** le versement au CRIJ BFC d'une subvention de 15 000 € ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice 2023.

SCRUTIN POUR : 37 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 7 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN